

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 21 avril 2023 à 17 heures

Etaient présents : Michel TALAGRAND, Elyane ESCHALIER, Florine TALAGRAND
Stéphane VERHEYDEN, Michel MATHIOU, Greta GODAERT, Jocelyn GELLY
et Roland HOURS

Pouvoirs : Isabelle ESCHALIER donne pouvoirs à Elyane ESCHALIER
Monique VALLAT donne pouvoirs à Florine TALAGRAND

Absent: Christophe GODELET

Ordre du jour

- 1 _ Vote du compte administratif au Budget Principal
- 2 _ Vote du compte administratif au Budget Eau et Assainissement
- 3 _ Approbation du compte de gestion pour le Budget Principal
- 4 _ Approbation du compte de gestion pour le Budget Eau et Assainissement
- 5 _ Affectation de résultat au Budget Principal
- 6 _ Affectation de résultat au Budget Eau et Assainissement
- 7 _ Vote du Budget Primitif Principal M57 de 2023
- 8 _ Subvention exceptionnelle du Budget Principal ver le Budget Eau et Assainissement
- 9 _ Vote du Budget Primitif Eau et Assainissement M49 de 2023
- 10 _ Décision modificative au Budget Principal

- 11 _ Demande de prêt à la Caisse d'Epargne pour le cofinancement de la création de l'Espace Socio Culturel et Sportif
- 12 _ Demande de crédit relais à la Caisse d'Epargne pour la création de l'Espace Socio Culturel et Sportif
- 13 _ Elaboration du Plan de Sauvegarde Communal (PSC) et désignation d'un référent risque majeur : annule et remplace la délibération DE 2023012 du 24 mars 2023

1 à 10 – Vote des délibérations relatives au Budget Principal et au Budget Eau et Assainissement

Ces 10 délibérations ont été totalement **approuvées**.

A/ : Vote du compte administratif au Budget Principal

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	77 150.45			151 324.98	77 150.45	151 324.98
Opérations exercice	111 322.92	103 595.90	187 951.36	285 544.01	299 274.28	389 324.91
Total	188 473.37	103 595.90	187 951.36	436 868.99	376 424.73	540 464.89
Résultat de clôture	84 877.47			248 917.63		164 040.16
Reste à réaliser	7 843.00	5 009.00			7 843.00	5 009.00
Total cumulé	92 720.47	5 006.00		248 917.63	7 843.00	169 049.16
Résultat définitif	87 711.47			248 917.63		169 049.16

B/ Vote du compte administratif au Budget Eau et Assainissement

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		893.08	3 086.78		3 086.78	893.08
Opérations exercice	70 891.24	52 741.00	74 752.69	77 116.94	145 643.93	129 857.94
Total	70 891.24	53 634.08	77 839.47	77 116.94	148 730.71	130 751.02
Résultat de clôture	17 257.16		722.53		17 979.69	
Reste à réaliser						
Total cumulé	17 257.16		722.53		17 979.69	
Résultat définitif	17 257.16		722.53		17 979.69	

C/ Approbation des comptes de gestion du Budget Principal et du Budget Eau Assainissement conformes et sans observations

D/ Budget primitif principal 2023 approuvé par le Conseil

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	436 902.16	436 902.16
Investissement	639 781.86	639 781.86

E/ Subvention exceptionnelle du Budget Principal vers le Budget Eau et Assainissement :
25 931.28€

F/ Budget primitif Eau et Assainissement 2023 approuvé par le Conseil

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	97 564.00	97 564.00
Investissement	94 530.98	94 530.98

G/ Le Conseil vote les affectations de résultats du Budget principal et du Budget Eau et Assainissement

11 - Demande de prêt à la Caisse d'Epargne pour le cofinancement de la création de l'Espace Socio Culturel

Le Maire explique au Conseil la nécessité de faire un emprunt de 100 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche afin de financer la création de l'Espace Socio Culturel et Sportif

Taux fixe sur 15 ans 4.50%

Echéance annuelle constante : 9311.38 €

Débloccage des fonds : 25/07/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité cette proposition.

12 - Demande de crédit relai à la Caisse d'Epargne pour la création de l'Espace Socio Culturel

Le Maire informe le Conseil que les travaux d'aménagement de l'Espace Socio Culturel et Sportif ont commencé et que afin de préfinancer cet investissement, il est nécessaire de contracter un prêt relais

Montant de 200 000€

Pour une durée de 2 ans

Au taux fix de 3.98

Après en avoir délibéré le Conseil vote à l'unanimité cette proposition

13 - Elaboration du Plan de Sauvegarde Communal (PSC) et désignation d'un référent risque majeur : annule et remplace la DE2023012 du 24 mars 2023

Le Maire expose que la loi 2004-811 du 13 aout 2004 rend obligatoire d'établir un Plan Communal de Sauvegarde qui permet de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels.

Le Maire indique aussi que le décret 2005-1156 du 13 septembre 2005 précise que le Plan Communal de Sauvegarde définit l'organisation pour assurer l'alerte, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus, établit une analyse des risques à l'échelle de la commune et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention.

Notre commune est concernée par les risques suivant :

- Risque de feu de foret
- Risque de séismes
- Risque de mouvement de terrains
- Risque de vague de chaleur
- Risque minier

Le Maire propose ainsi l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde pour notre commune et il sera lui-même « référent » risques majeurs et chargé de mener à bien cette opération.

Après en avoir délibéré le Conseil approuve cette élaboration vote à l'unanimité cette proposition

14 - Questions diverses

Pas de questions diverses

La séance se termine vers 19h30
Roland HOURS